

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2025-75

DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNEArrondissement de  
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



## SEANCE DU 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Jérôme FABRIS, Laetitia LAFORGUE, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Guillaume CAUMON, Severine MONTANARO WIECZORECK qui a donné procuration à Audrey GRANIOU, Sylvain PENCHE, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Pauline CONDAMINES-NOURRISSON, qui a donné procuration à Jérôme FABRIS.,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Birgitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 12/12/2025

**Délibération n°2025-76 : Programme d'éclairage public 2024**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

## Exposé

Par sa délibération n°2023-12 du 7 avril 2023, le conseil municipal de Bessens a transféré la compétence investissement en matière d'éclairage public au SDE 82.

Les travaux de renouvellement, de création ou d'extension de réseau sont donc réalisés sur demande de la commune sous maîtrise d'ouvrage du syndicat.

Une fois les travaux réceptionnés, le SDE82 facture à la commune un reste à charge correspondant au coût des travaux, des études et des honoraires de maîtrise d'œuvre, après déduction de sa participation, fixée à 40%, de ses éventuelles politiques d'aide applicables à l'opération et, enfin, des subventions externes que celui-ci sera parvenu à obtenir pour celle-ci.

Les travaux programmés en 2024 en concertation avec le SDE consistent en :

- Le remplacement de 77 luminaires énergivores ou obsolètes : 60 lanternes routières remplacées sur des supports béton / candélabres et 17 lanternes type « boules » remplacées sur mat,
- La création de 12 lanternes autonomes solaires (3 impasse Jacques Brel et 9 chemin de Lalande).

Pour cette opération, dont le montant de travaux s'établit, avec honoraires, à 103 183.70€ HT, le reste à charge pour la commune est de 27 871.34€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 15 voix « pour » :**

**APPROUVE** l'opération décrite ci-avant ;

**VALIDE** dans le cadre de celle-ci le règlement au SDE82 d'un fonds de concours de 27 871.34€ et donne mandat à M. le Maire pour procéder à celui-ci ;

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait à Bessens, le 19/12/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET

La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT

Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 19 DEC. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

**19 DEC. 2025**